

L'UIP en 2012



U N I O N I N T E R P A R L E M E N T A I R E

TABLE DES MATIÈRES

2012 - Participation, inclusion et dialogue	5
Nourrir le dialogue politique grâce aux Assemblées de l'UIP	6
Démocratie, parlements et peuple	8
Renforcer les parlements	9
Promouvoir l'égalité des sexes	10
Mettre fin aux violences faites aux femmes	13
Protéger les gardiens des droits de l'homme	14
Défendre les droits de l'enfant	16
Relier politique et commerce international	17
Collaborer plus étroitement avec les Nations Unies	18
2012 : année charnière pour le développement	20
Faire progresser la santé des femmes et des enfants	22
Améliorer les cadres législatifs relatifs au VIH/sida	23
L'UIP en bref	25
Résultats financiers	31

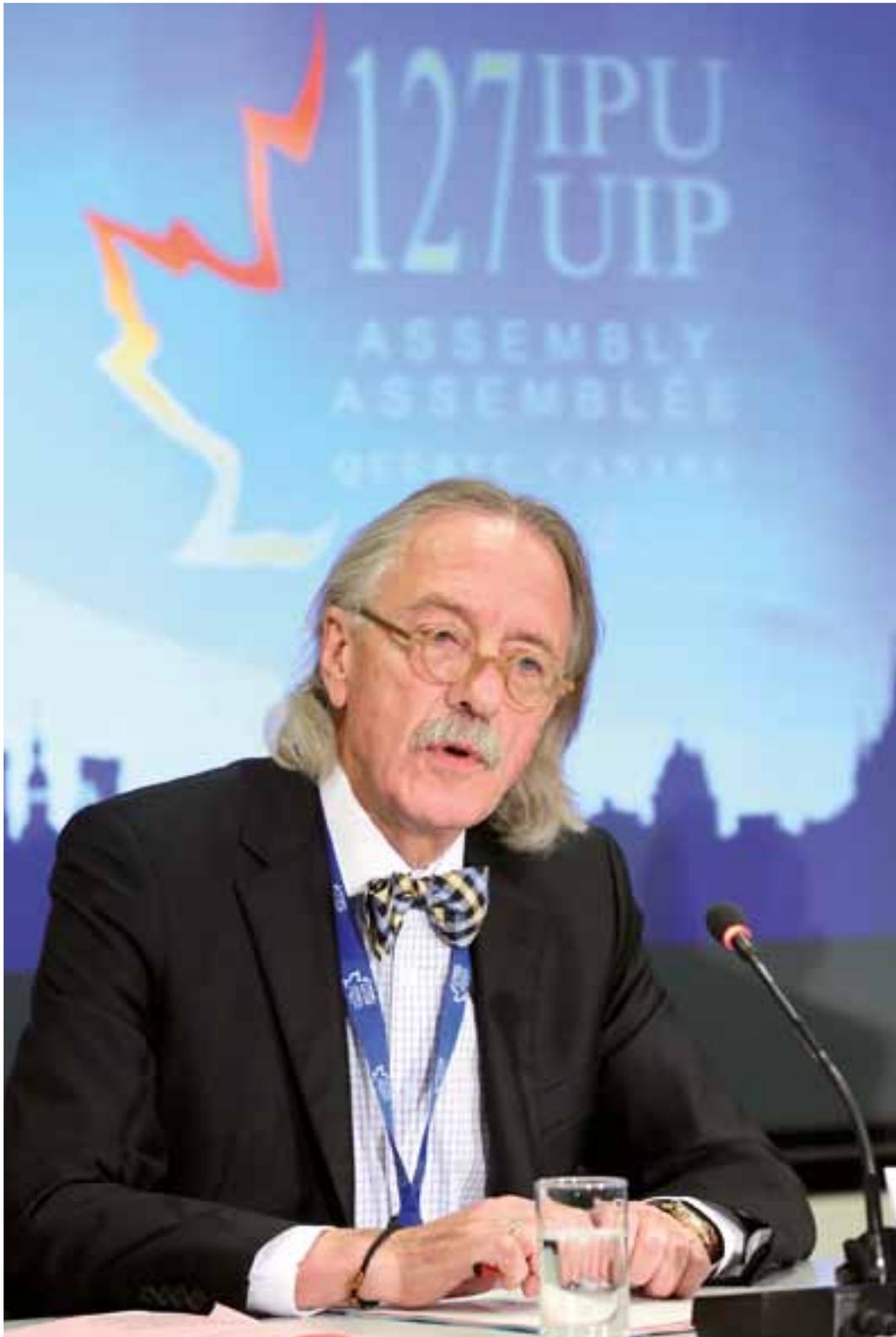
Qu'est-ce que l'UIP ?

Il n'est quasiment pas de question aujourd'hui soumise au législateur qui ne transcende largement les frontières nationales. Or l'UIP est le lieu où les parlementaires du monde entier réfléchissent de concert aux grands dossiers internationaux. Elle facilite le débat, le dialogue et la coopération interparlementaires. Elle soutient et défend la démocratie. Elle aide parlements et parlementaires à remplir leur mandat.

L'UIP est une organisation indépendante et autonome, financée par les parlements. Elle compte actuellement 162 Parlements nationaux membres.

Elle permet aux parlementaires du monde entier de se faire entendre collectivement sur les enjeux internationaux. Seule organisation de ce type à se prévaloir d'une légitimité mondiale, elle est une passerelle entre les parlements et les instances de décision internationales.

Dans un monde où la démocratie semble sur le recul, l'UIP œuvre sans relâche, et dans la discrétion, à protéger et raffermir les parlements car ils sont le moteur de la démocratie.



Le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, à la 127^e Assemblée de l'UIP à Québec. © Parlement canadien 2012

2012 - PARTICIPATION, INCLUSION ET DIALOGUE : LES FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE

À l'instar des années précédentes, l'année 2012 a mis en évidence l'importance des valeurs fondamentales auxquelles l'UIP souscrit. Tous les conflits qui ont fait les gros titres de l'actualité durant l'année écoulée nous ont rappelé que participation, inclusion et dialogue devaient être au cœur du travail d'édification de la nation.

Hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres, minorités et populations autochtones, quel que soit leur positionnement sur l'échiquier politique, ont tous le droit de prendre part à la vie publique. Il ne saurait y avoir de démocratie sans la participation de tous à la prise de décision.

Le débat sur la situation en Syrie qui s'est tenu dans le cadre de la 126^e Assemblée, à Kampala, en est une illustration parfaite. Les citoyens ne prennent pas les armes et ne sacrifient pas leur vie pour remplacer une dictature par une autre. Ils exigent un mode de gouvernement inclusif défendant le droit de chacun de participer et pratiquant le dialogue, et ils y ont droit.

Tel a été le message délivré par l'UIP lors de la Journée internationale de la démocratie. La démocratie se caractérise par l'usage du dialogue comme mode privilégié de résolution des différends. Notre capacité à écouter et à comprendre est, partant, tout aussi importante, voire plus, que notre capacité à exprimer notre avis.

La première édition du *Rapport parlementaire mondial*, lancée à Kampala puis présentée à la communauté parlementaire mondiale lors d'ateliers, de séminaires et autres événements organisés dans le monde entier, a fait passer ce message. Dans ce rapport, on analyse l'évolution des attentes des citoyens à l'égard du Parlement en donnant des exemples des efforts consentis par les parlements pour répondre à ces attentes par plus de transparence, d'inclusion, d'écoute et d'attention concrète aux demandes des citoyens.

À la 127^e Assemblée de l'UIP tenue à Québec, c'est la diversité qui a été honorée. Les débats y ont mis en évidence l'importance du respect d'autrui et de la diversité des idées, valeurs, convictions, langues et expressions culturelles constituant notre patrimoine commun si nous voulons construire des sociétés plus inclusives et plus tolérantes.

Participation, inclusion et dialogue sont au cœur des activités de l'UIP. L'année 2012 a confirmé qu'il valait la peine de se battre pour ces valeurs, qui doivent rester constitutives de l'identité et des activités de l'UIP, l'organisation mondiale des parlements, championne de la participation, de l'intégration et de l'inclusion.

La démocratie en dépend!



Anders B. Johnsson
Secrétaire général

NOURRIR LE DIALOGUE POLITIQUE GRÂCE AUX ASSEMBLÉES DE L'UIP



La Présidente du Parlement ougandais et Présidente de la 126^e Assemblée tenue à Kampala, Rebecca Kadaga, et le sénateur philippin Frank Drilon présentent le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre à la 127^e Assemblée à Québec. © Parlement canadien 2012

Les Assemblées de l'UIP sont, pour les parlementaires du monde entier, une occasion unique de débattre et de faire entendre leur voix sur les grands dossiers de l'actualité internationale. Tel a effectivement été le cas en 2012 dans deux villes on ne peut plus différentes, à savoir Kampala et Québec.

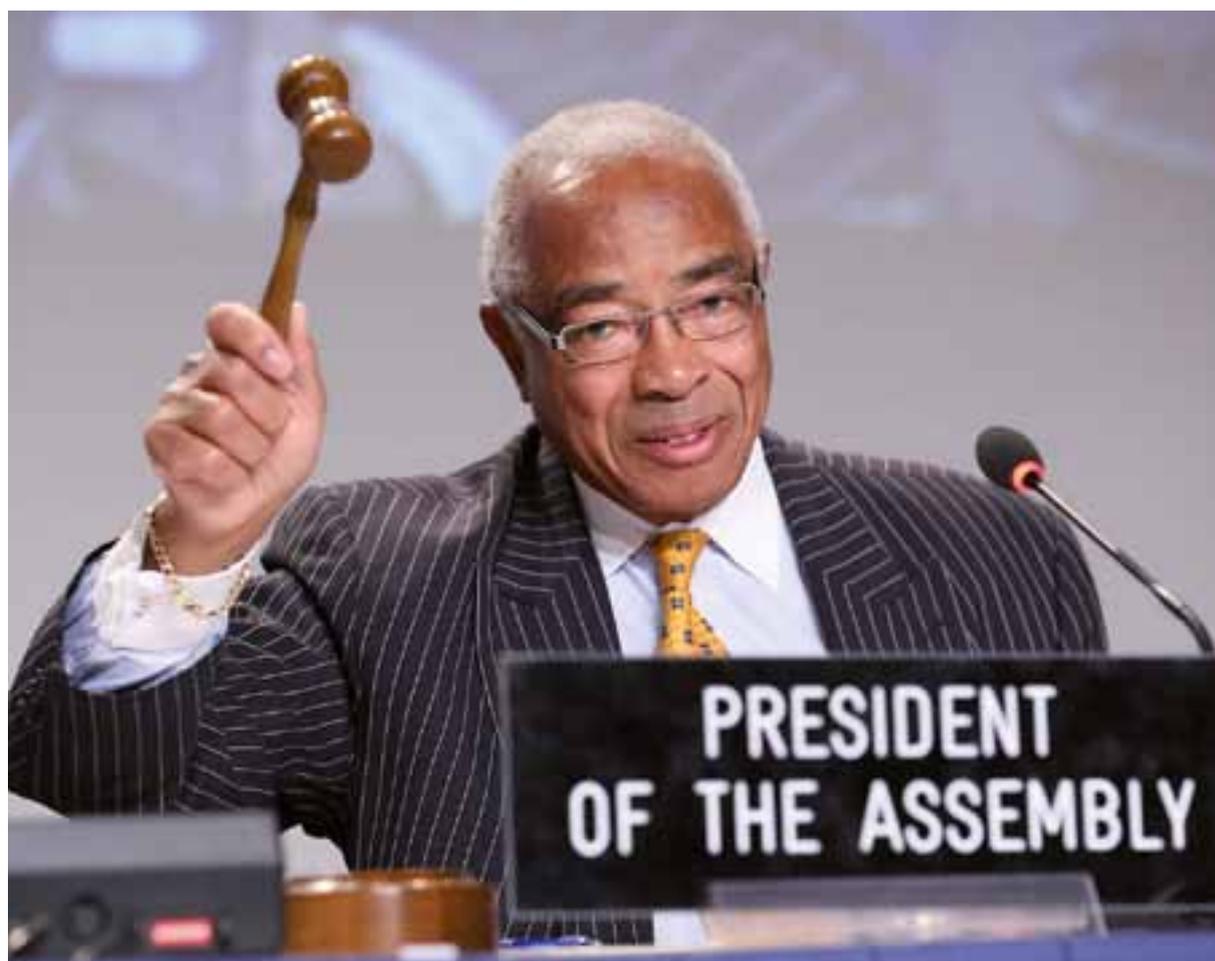
Dans ces deux villes hôtes, le dénominateur commun était le **peuple**. À Kampala, il n'a été question que du peuple et du parlement. À Québec, la discussion a porté sur la citoyenneté et la diversité.

La première Assemblée, tenue à Kampala, a couvert un large éventail de questions, allant de la bonne gouvernance pour la paix et la sécurité à la redistribution du pouvoir et à l'accès à la santé considéré comme un droit fondamental. Les parlementaires présents à Kampala ont aussi saisi cette occasion pour dire leur solidarité et leur sympathie à l'égard du peuple syrien, et appeler à une cessation immédiate des violences et des violations des droits de l'homme ainsi que des abus perpétrés par le pouvoir syrien. Il est désolant de constater que rien n'a pu enrayer la violence tout au long de l'année 2012.

La seconde Assemblée de l'année, tenue à Québec, a dérogé aux habitudes en ajoutant aux trois journées de débat traditionnelles deux journées supplémentaires consacrées à des réunions informelles traitant de sujets sensibles tels que la participation des jeunes, la reconstruction consécutive à un conflit, l'immunité parlementaire, le droit parlementaire et politique, le multilatéralisme, la diplomatie parlementaire, ainsi que le pic pétrolier et la sécurité énergétique. Le programme de l'Assemblée comportait aussi une session spéciale sur le partenariat entre hommes et femmes. L'adoption d'un plan d'action visant à rendre les parlements plus sensibles à la notion de genre a couronné la discussion.

La jeunesse a aussi occupé le devant de la scène. Les jeunes parlementaires sont en effet de plus en plus nombreux à contribuer aux débats des Assemblées de l'UIP en y présentant des idées neuves. Au Québec, ces jeunes parlementaires ont décidé de créer au sein de l'UIP un mécanisme officiellement consacré aux jeunes. Il souhaite notamment développer la participation des jeunes au Parlement, élaborer un programme destiné aux jeunes dans le cadre de l'UIP et tisser des liens avec les jeunes intéressés par l'action politique.

Les Assemblées ne sont pas de simples enceintes pour la tenue de réunions et de débats, voire l'adoption de résolutions et de décisions purement formelles. Elles offrent aussi aux parlementaires une multitude d'occasions de dialoguer franchement avec leurs pairs dans des cadres plus informels. Elles vont donc dans le sens d'une meilleure entente, ce qui contribue à enrichir, éclairer et orienter la discussion publique sur des thèmes d'intérêt général, à l'échelon tant national qu'international. En vérité, c'est par le dialogue politique, quelle qu'en soit la forme, que l'intérêt des citoyens est le mieux servi.



Le sénateur canadien Donald Oliver clôt la 127^e Assemblée à Québec en sa qualité de président de la réunion. © Parlement canadien 2012

DÉMOCRATIE, PARLEMENTS ET PEUPLE

En 2012, l'UIP s'est lancée dans la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale dont le thème central est : *De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes*. Cette stratégie repose sur la volonté de l'UIP d'aider parlements et parlementaires à exprimer les aspirations des populations à la paix, au respect des droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement, ainsi qu'à y répondre. Il est donc tout à fait juste d'affirmer que démocratie, parlements et peuple constituent l'axe autour duquel s'articulent la vision et l'action de l'UIP.

C'est aussi ce qui ressort de la première édition du *Rapport parlementaire mondial*. Dans ce rapport, on met l'accent sur le lien fondamental existant entre le peuple et le Parlement et on analyse l'évolution des attentes nourries par les citoyens à l'égard de ce dernier. On y montre comment les parlements relèvent ce défi, on met en évidence les difficultés à surmonter et on propose aux parlementaires, aux décideurs et aux citoyens de nouvelles pistes de réflexion permettant au Parlement de mieux servir les citoyens.

Ce rapport, fruit du travail conjoint de l'UIP et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'inspire des contributions apportées par plus de 70 parlements, 660 parlementaires et de nombreux chercheurs et experts. L'UIP, souvent en collaboration avec le PNUD, a assuré la diffusion de ce rapport en en faisant la présentation lors d'événements organisés dans les parlements et ailleurs, et a tenu compte des conclusions y figurant dans ses activités de renforcement de l'institution parlementaire. À ce jour, 15 parlements ont organisé des lancements ou des discussions en lien avec le *Rapport* dont le résumé a déjà été traduit en 12 langues. Il a également été présenté à la communauté démocratique à Washington et à New York.

L'UIP a organisé deux présentations régionales du *Rapport*. La première a eu lieu au cours d'un atelier de deux jours qui a réuni au Samoa des parlementaires du Pacifique Sud. La discussion y a porté principalement sur le travail de proximité ainsi que sur l'évolution de la relation entre Parlement et électeurs.

Un séminaire destiné aux membres des parlements des États insulaires des Caraïbes anglophones a été organisé à Trinité-et-Tobago. Là encore, la discussion a, pour une large part, porté sur le travail de terrain et sur les mesures que les parlements pourraient prendre pour dispenser de meilleurs services aux citoyens.

Le *Rapport parlementaire mondial* a aussi été au centre des débats à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement organisée à Rome par la Chambre des Députés italienne. Cette conférence offrait pour la cinquième fois à l'UIP l'occasion de collaborer avec les Nations Unies, par l'intermédiaire du Centre mondial pour les

TIC au Parlement, afin de dresser un bilan du recours croissant par les parlements aux technologies de l'information. La réunion a rassemblé le nombre record de 400 participants représentant 94 parlements, qui ont réfléchi ensemble aux meilleurs moyens d'ouvrir les parlements pour en faire des institutions transparentes, accessibles et responsables vis-à-vis des électeurs. Telles sont les questions qui se trouvent au cœur même du *Rapport parlementaire mondial*.

L'année 2012 a également vu la cinquième célébration, le 15 septembre, de la Journée internationale de la démocratie. Trente-six parlements nationaux, des gouvernements, des organisations de la société civile et des organisations internationales ont observé cette Journée et ils ont été nombreux à reprendre le thème retenu par l'UIP en écho au thème du *Rapport parlementaire mondial*, à savoir : « Dialogue et inclusion – ingrédients essentiels de la démocratie ».



Dans le monde entier, des parlements ont relayé le message de l'UIP sur le thème « Dialogue et inclusion à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie ». © 2012 Union interparlementaire

RENFORCER LES PARLEMENTS

Les Assemblées et les nombreux autres séminaires, réunions et ateliers organisés tout au long de l'année par l'UIP offrent aux parlementaires de nombreuses occasions de nouer des liens entre eux, de comparer leurs expériences respectives et de mieux se comprendre. Ces activités sont complétées par des projets permettant à l'UIP d'apporter des conseils, un accompagnement et un appui technique destinés à renforcer la capacité des parlements à demander des comptes au gouvernement, à développer leurs compétences en matière de budget et de contrôle, à améliorer la transparence et à lutter contre la corruption.

Ces cinq dernières années, l'UIP a organisé plus d'une centaine d'activités destinées à soutenir plus de 30 parlements¹, dont 17 dans les pays les moins avancés (PMA). Les Parlements membres de l'UIP ont soutenu ces activités en offrant savoir-faire et conseils, ainsi qu'en accueillant des visites d'étude.

Dans nombre de ces activités, on consacre une attention particulière au renforcement des capacités parlementaires dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes. L'UIP accorde une importance toute spéciale à l'accompagnement des parlements de pays sortant d'un conflit et/ou en transition démocratique.

Dans certains cas, ces activités contribuent à développer également le dialogue et l'inclusion. Lorsque des crises internes amoindrissent ou bloquent complètement la capacité du Parlement à s'acquitter de ses fonctions, l'intervention de l'UIP contribue à apaiser les tensions et à favoriser le dialogue.

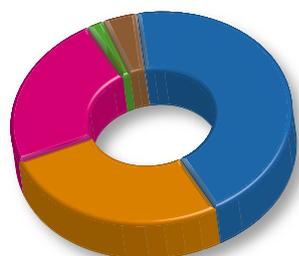
En 2012, l'UIP a apporté une assistance aux parlements du Bangladesh, du Burkina Faso, du Burundi, du Chili, de l'Égypte, de la Guinée Bissau, de la Libye, des Maldives, du Mali, du Myanmar, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Palestine, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda, des Seychelles, du Togo, de la Tunisie et de la Turquie. Cette assistance repose sur une série de principes, parmi lesquels la ferme conviction que le Parlement doit être l'acteur de son propre développement. L'UIP aide de nombreux parlements à évaluer leur propre performance, à définir leurs besoins et à formuler une vision stratégique pour leur développement institutionnel.

L'appui que dispense l'UIP s'inspire des bonnes pratiques mises au point par les parlements et dont l'UIP cite de nombreux exemples dans son rapport *Parlement et démocratie au XXI^e siècle*, paru en 2006. Cet appui est dispensé par les parlements, leurs membres et leur personnel, qui mettent leur expérience collective au service de leurs collègues par le truchement de l'UIP. En 2012, l'UIP a mené à bien 52 initiatives de soutien dans 19 parlements. En plus du personnel de l'UIP, près de 90 experts y ont pris part.

Cela représente un recours sans précédent à l'expertise de l'UIP au moment où les parlements font face aux nombreux défis posés par les bouleversements politiques qui ont secoué le monde ces dernières années. L'année 2013 s'annonce sous les mêmes augures.



Aung San Suu Kyi et d'autres parlementaires de la Ligue nationale pour la démocratie prêtent serment à la chambre basse du Parlement du Myanmar. L'UIP a lancé un programme d'appui à long terme à ce parlement. © Reuters 2012



Activités de renforcement de 19 parlements en 2012

■ Afrique 23 ■ Région arabe 14 ■ Asie 12 ■ Europe 1 ■ Amériques 2

Total : 52 activités

¹ Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Burundi, Cambodge, Colombie, Congo, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée équatoriale, Libéria, Maldives, Myanmar, Ouganda, Pakistan, Palestine, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sierra Leone, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Viet Nam, Zimbabwe.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'égalité des sexes est l'une des pierres de touche de la démocratie et des parlements démocratiques. L'UIP applique une stratégie accordant une place prioritaire au suivi et au soutien de la participation des femmes à la vie politique, au renforcement des capacités des parlements ainsi qu'à l'aide dont les parlements ont besoin pour progresser en matière de parité.

Tout au long de l'année 2012, l'UIP est restée un point de référence mondial en matière de participation des femmes à la vie politique. Elle a suivi au quotidien les avancées et les reculs enregistrés concernant la présence des femmes au Parlement et produit mensuellement et annuellement des statistiques et des analyses.

À la fin de l'année, le pourcentage mondial de femmes au Parlement avait atteint le chiffre record de 20,3%. Bien que le Rwanda reste au premier rang de la liste mondiale de l'UIP avec 56,3% et que nombre des parlements affichant une forte représentation féminine se situent en Afrique ou en Scandinavie, c'est la région des Amériques qui arrive en tête de toutes les grandes régions géographiques avec 24,1%.

Lors de la présentation de sa carte mondiale des femmes en politique au début de l'année, l'UIP a déploré la lenteur de la progression de la représentation féminine et invité États et dirigeants politiques à faire preuve de volonté politique, faute de quoi l'égalité en politique resterait un vain mot pendant des décennies encore.

L'UIP aide aussi les parlements à élaborer une stratégie nationale destinée à faciliter l'accès des femmes au Parlement et à soutenir leur participation à la prise de décision. En 2012, l'UIP a apporté ce type de soutien à des pays africains.

Au Burundi, l'UIP a organisé des séminaires de formation permettant aux femmes parlementaires d'améliorer leurs aptitudes de dirigeantes et d'élargir leurs compétences en matière de communication et de sensibilisation. Au Rwanda, l'UIP a collaboré avec le Parlement pour rendre le budget sensible au genre et a préparé un large groupe de parlementaires, hommes et femmes, à l'examen du budget au Parlement. En Ouganda, l'UIP a aidé le Parlement à définir les mesures qu'il est concrètement en mesure de prendre pour instaurer la parité, notamment en passant lois et projets de loi au « crible de la parité », en abrogeant les dispositions discriminatoires des lois existantes et en améliorant le contrôle de l'application des lois en vigueur.

La Présidente brésilienne Dilma Rousseff à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio s'exprimant sur le monde auquel aspirent les femmes. © Reuters 2012



En Tunisie, l'UIP a travaillé avec l'Assemblée constituante en vue d'en évaluer les besoins en matière d'autonomisation des femmes parlementaires.

L'UIP a aussi continué à inciter les parlements à suivre de près la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de l'ONU. Elle les a invités à prendre part à la formulation et à la présentation de leur rapport national au Comité CEDAW, ainsi qu'à faciliter et superviser la mise en œuvre des recommandations du Comité. Cette activité fait l'objet d'une séance d'information annuelle à l'intention des parlementaires assistant à la seconde Assemblée de l'UIP en 2012.

Des parlements sensibles au genre

Un parlement sensible au genre est un parlement répondant plus efficacement aux besoins et aux intérêts des femmes comme des hommes et une institution œuvrant dans le cadre de la parité et donnant donc aux femmes et aux hommes le même droit à prendre part à ses travaux sans discrimination ni récrimination. La sensibilité aux questions de genre permet également au Parlement d'instaurer plus facilement la parité dans tous les groupes sociaux ainsi qu'en son sein même.

En 2011, l'UIP a mené à bien un grand projet de recherche de deux ans visant à définir les mesures que les parlements doivent prendre pour être plus « sensibles au genre ». Les parlements ont été nombreux à se féliciter de la parution du rapport sur les *Parlements sensibles au genre*. Certains d'entre eux se sont servis du rapport et de ses recommandations pour se lancer dans une auto-évaluation. En 2012, l'UIP a aidé les parlements du Bangladesh, du Chili, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Turquie à évaluer leur performance à l'aune du rapport de l'UIP.

Ce dernier a également fait l'objet d'un séminaire régional organisé par le Parlement chilien, au cours duquel les législateurs de plusieurs pays d'Amérique latine se sont fait part de leur expérience et des enseignements tirés de l'adaptation des structures parlementaires et des méthodes de travail à l'objectif de la parité.

À l'invitation du Parlement indien et de l'UIP, les femmes présidentes de parlement se sont réunies à New Delhi pour débattre du rapport et de ses conclusions. Dans leur déclaration finale intitulée : « Initiative de New Delhi pour des parlements sensibles au genre », les présidentes s'engagent à faire de l'égalité des sexes un thème prioritaire dans l'agenda parlementaire, à améliorer la prise en compte des questions de parité dans le cadre de travail des parlements et à inciter les hommes à assumer leurs responsabilités à l'égard de cet enjeu de société.

Tout au long de l'année, les Membres de l'UIP ont aussi contribué à l'élaboration d'un *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*, adopté à l'unanimité à l'issue d'une session consacrée à cette question lors de l'Assemblée tenue à Québec. Ce plan propose aux parlements et à l'UIP une feuille de route leur permettant de modifier en profondeur la prise en compte de l'égalité des sexes au sein des institutions nationales.

On y recommande d'agir dans sept champs d'action prioritaires, à savoir :

- accroître le nombre de femmes au Parlement jusqu'à atteindre la parité;
- renforcer la législation et les politiques relatives à l'égalité des sexes;
- intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble du travail parlementaire;
- instaurer une infrastructure et une culture parlementaires sensibles au genre ou les améliorer;
- veiller à ce que tous les parlementaires – hommes et femmes – partagent la responsabilité de l'égalité des sexes;
- encourager les partis politiques à défendre ardemment l'égalité des sexes;
- améliorer la prise en compte du genre et l'égalité des sexes au sein du personnel parlementaire.



Quelques-unes des 146 femmes algériennes élues à la chambre basse du Parlement aux élections de 2012. L'Algérie vient en tête du classement de l'UIP pour le monde arabe avec le nombre le plus élevé de femmes parlementaires.
© Reuters 2012



Jeune fille en Inde où les manifestations contre le viol se multiplient. © Reuters 2012

METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans tous les pays des femmes et des filles subissent des formes de violence aussi multiples que généralisées. Cette violence sévit au foyer, dans la rue, à l'école, au travail, en temps de guerre comme en temps de paix. La violence au foyer et la violence sexuelle en sont les modes d'expression les plus courants, mais elle s'exprime aussi sous la forme de l'infanticide des filles auxquelles les garçons sont préférés, des mariages de petites filles, des mutilations génitales féminines, des crimes d'« honneur » et autres formes de féminicides.

La campagne parlementaire lancée par l'UIP pour mettre un terme au fléau mondial que constitue la violence à l'égard des femmes a fêté son cinquième anniversaire. Toutes les occasions sont bonnes pour sensibiliser les parlementaires à l'ampleur de ce problème et aux initiatives à prendre pour instaurer un cadre législatif efficace, en superviser la mise en œuvre et gagner le soutien du public grâce à des campagnes de sensibilisation.

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre, est l'une de ces occasions. Dans le cadre du message diffusé lors de l'édition 2012 de cette Journée, l'UIP a appelé de ses vœux l'instauration de cadres législatifs de nature à permettre l'éradication de la violence à l'égard des femmes. Les parlements ont été une trentaine à entreprendre des activités célébrant cet événement.

Pour prolonger le versant législatif, l'UIP et le Parlement tanzanien ont organisé en décembre un séminaire régional à l'intention des parlements de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les participants à ce séminaire ont réfléchi aux efforts devant être consentis pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et y remédier en veillant à la bonne application de la législation.

Au Burkina Faso, le Parlement et l'UIP ont organisé une consultation publique de deux jours portant sur toutes les formes que prend cette violence, ses causes, sa prévalence, ses conséquences et les difficultés que pose la recherche de solutions. Cette consultation constituait la première étape de l'élaboration d'un nouveau projet de loi traitant des violences faites aux femmes au Burkina Faso.

Elle a débouché sur la création d'un comité de rédaction composé de parlementaires et de représentants de la société civile qui ont rédigé le projet de loi avec le concours de l'UIP. Ce projet a été soumis au Parlement et envoyé au gouvernement pour recueillir ses observations et propositions d'amendement.

Avant de prêter son concours au Parlement burkinabé, l'UIP avait aussi accompagné le Togo où le projet de loi présenté au Parlement en est aujourd'hui au stade de l'examen en commission.

Au Burundi, l'UIP a aidé le Parlement à organiser un séminaire sur les violences sexistes. Une centaine de parties intéressées représentant le Parlement, les ministères, les instances de défense des droits de l'homme, les services judiciaires et policiers, la société civile et les médias, ont participé à de larges consultations. Ce séminaire a débouché sur l'élaboration d'un projet de loi sur les violences sexistes qui a été soumis à l'examen initial du Conseil des ministres avant d'être présenté au Parlement.

L'UIP a aussi formé les parlementaires à sensibiliser la population à la législation contre les violences sexistes et à remettre en cause les comportements et les barrières socioculturelles incitant les individus à fermer les yeux sur ce type de violence. Les femmes parlementaires ont notamment été formées à la prise de responsabilités, à la communication et à la sensibilisation dans le cadre d'initiatives de renforcement plus général de la capacité du Parlement à lutter contre les violences faites aux femmes.

L'un des temps forts de 2012 a été l'adoption, aux Maldives, d'une loi sur la violence familiale que l'UIP a contribué à rédiger et réviser. Dans ce pays, les victimes de cette violence bénéficieront pour la première fois d'une protection juridique. Une étude gouvernementale avait conclu qu'aux Maldives une femme sur trois appartenant à la classe d'âge des 15-49 ans avait subi des violences au foyer.

PROTÉGER LES GARDIENS DES DROITS DE L'HOMME

Les responsabilités législatives et la fonction de contrôle que les parlements et les parlementaires exercent en matière de droits de l'homme en font des « gardiens » des droits de l'homme. L'UIP aide les parlements à s'acquitter de ces responsabilités en protégeant les droits des parlementaires et en leur dispensant les informations, les connaissances et la formation requises pour leur permettre de prendre une part active à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires guide les efforts que déploie l'UIP pour défendre les droits de l'homme fondamentaux des parlementaires. Créé en 1976, ce comité a pris des milliers de parlementaires du monde entier sous son aile. L'année 2012 n'a pas dérogé à la règle et, au cours de cette année, le Comité a pris en charge la situation de près de 250 parlementaires de 39 pays.

Des missions droits de l'homme se sont rendues au Myanmar, en République démocratique du Congo (RDC) et aux Maldives au cours d'une année marquée par le remaniement des méthodes de travail du Comité dans le but de les rendre plus souples, claires et réactives et de les axer davantage sur le travail de terrain. Un observateur a suivi le procès de Karpal Singh, parlementaire de l'opposition malaisienne accusé de sédition.

Au nombre des bonnes nouvelles de 2012 figure l'acquittement de l'ancien député Pasteur Mpawenayo, du Burundi, détenu depuis 2008, la libération des derniers prisonniers politiques au Myanmar et l'annulation d'une condamnation pour corruption à l'encontre de Gali Ngothé Gata, parlementaire tchadien d'opposition.

Mais, à côté de ces évolutions positives, on a déploré quelques échecs. En 2012, le nombre de membres du Conseil législatif palestinien (CLP) placés en rétention administrative en Israël a fluctué. Le maximum atteint a été de 23 membres du CLP, dont le Président Abdel Aziz Dweik, maintenus en détention. Dans le courant de l'année, ce nombre est descendu à cinq, semblant confirmer l'infléchissement de la politique israélienne en matière de rétention administrative. À la fin de l'année, le nombre de parlementaires du CLP en détention dans les prisons israéliennes était toutefois de nouveau en hausse. Le Comité a également manifesté son inquiétude concernant la situation des Maldives, de Bahreïn et de la République démocratique du Congo, pays dans lesquels le nombre de cas de parlementaires soumis à l'examen du Comité atteint 32 en tout.



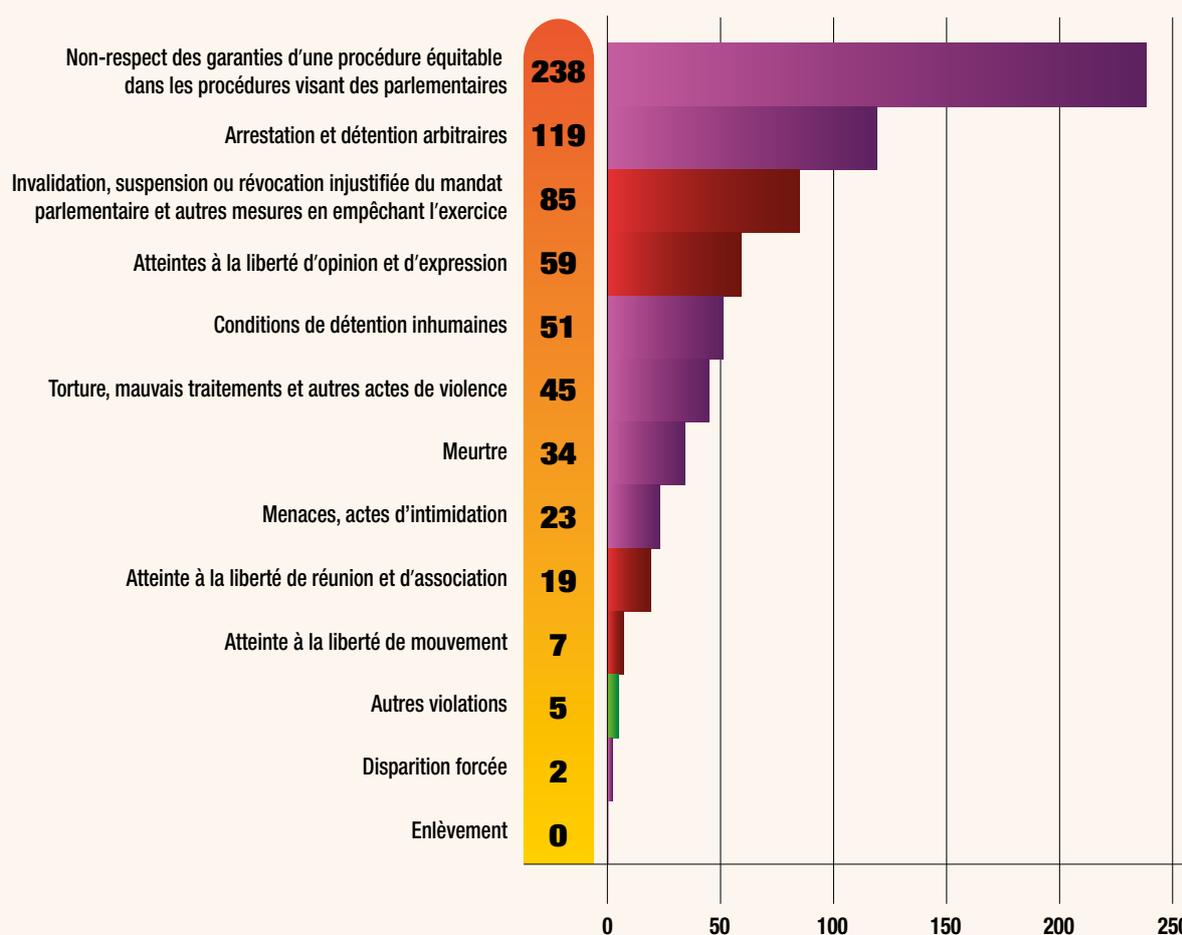
Le député malien, qui préside le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, en présente les dernières conclusions sur des violations des droits de l'homme de parlementaires au Conseil directeur de l'UIP. © Parlement canadien 2012

Le Comité est souvent saisi de cas d'atteintes à l'immunité parlementaire, raison pour laquelle un atelier sur ce sujet a été organisé lors de l'Assemblée à Québec. Au cours de la discussion animée qui a eu lieu, des avis convaincus et souvent opposés se sont exprimés parmi les intervenants et les participants, dont certains estimaient que l'immunité nuisait à l'état de droit et d'autres qu'elle permettait aux parlementaires de faire leur travail sans entraves. Plusieurs recommandations tendant à protéger le mieux possible le travail des parlementaires tout en limitant les abus potentiels ont été formulées.

Des activités de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme ont aussi été réalisées. Un atelier sur la contribution parlementaire à l'Examen périodique universel (EPU) rassemblant près de 80 parlementaires originaires de 21 pays s'est tenu au Siège de l'UIP. En 2012, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a entamé le second cycle de l'EPU, qui consiste à évaluer la situation des droits de l'homme dans les États membres de l'ONU à la lumière des recommandations formulées par le Conseil au cours du premier cycle.

Au cours de cet atelier, des experts des droits de l'homme ont présenté l'EPU, son mode de fonctionnement et son lien avec d'autres mécanismes de l'ONU chargés de la promotion des droits de l'homme. Ils ont aussi insisté sur la nécessité d'instaurer entre toutes les parties concernées une collaboration plus étroite permettant d'harmoniser les stratégies de promotion des droits de l'homme.

Violations des droits répertoriées en 2012



Atteintes à la vie, à l'intégrité et à la liberté des parlementaires

Autres violations

Atteintes directes à l'exercice du mandat parlementaire

Source : UIP

DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT

Les droits de l'enfant ont occupé une place de choix lors de la 126^e Assemblée tenue en Ouganda.

Trois groupes de parlementaires se sont rendus dans des établissements médicaux accueillant des enfants dénutris à Kampala, Wakiso et Kisenyi. Le Directeur général de l'UNICEF, Anthony Lake, a accompagné les parlementaires qui se sont rendus dans le service Mwanamugimu de prise en charge des enfants souffrant de malnutrition de l'hôpital de Mulago, à Kampala.

Ces visites, ainsi que les contacts que ces parlementaires ont eus avec le personnel médical et les mères de certains des enfants hospitalisés, leur ont permis de mieux mesurer l'ampleur prise par les problèmes de malnutrition en Ouganda.

Ces informations ont enrichi les discussions ultérieures tenues à la faveur d'une réunion-débat portant sur les moyens de remédier à la malnutrition des enfants. Trois domaines d'action parlementaire ont ensuite été mis en évidence : donner la priorité à la sécurité alimentaire dans les plans de développement nationaux; promouvoir l'éducation et l'information des mères; et encourager la coopération entre toutes les parties prenantes pour veiller à ce que des mesures concertées soient prises pour lutter contre la malnutrition des enfants.

Les droits des enfants ont de nouveau occupé le devant de la scène, plus tard dans l'année, à l'occasion d'un séminaire régional organisé à Abuja sur le thème de l'harmonisation de l'action parlementaire contre la traite et le travail des enfants. Cette réunion était organisée conjointement par le Parlement de la CEDEAO, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest-Organisation de coopération et de développements économiques (CSAO-OCDE) et l'UIP.

Elle s'est conclue sur un certain nombre de recommandations, appelant entre autres à : l'élaboration d'une loi-type relative à la prévention et à la lutte contre la traite et le travail des enfants; l'harmonisation des législations nationales sur le modèle d'une telle loi; l'enregistrement systématique et obligatoire des naissances; et la création, au sein de la Commission de la CEDEAO, d'une unité chargée de la protection de l'enfance.

Enfants victimes de la traite dans les villages de pêcheurs autour du lac Volta, au Ghana, aux côtés d'un de leurs exploiters.

© Jean-Philippe Chauzy/OIM 2003



RELIER POLITIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL



Participants à la Conférence parlementaire annuelle sur l'OMC. © G.Fortunato/UIP 2012

« Souhaitant que le système commercial multilatéral profite aux citoyens et que la gouvernance économique mondiale soit plus cohérente, nous réaffirmons que nous sommes prêts à utiliser l'ensemble des outils politiques à notre disposition pour susciter un consensus multilatéral qui fasse aboutir le Cycle de Doha », c'est dans ces termes que les délégués à la session annuelle 2012 de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce ont exprimé leur engagement à l'égard des valeurs du système commercial multilatéral incarné par l'OMC que sont l'universalité, la réglementation, l'ouverture, la non-discrimination et l'équité.

La session 2012 de cette conférence, placée sous le thème général « Revenir aux fondamentaux : relier politique et commerce » a eu lieu les 15 et 16 novembre au Siège de l'OMC à Genève. Le message qu'elle a lancé à l'OMC était éminemment politique : « Si l'on ne parvient pas à remédier à la crise de l'emploi, à stimuler la demande intérieure et à stabiliser le secteur financier, l'économie mondiale risque de connaître une nouvelle récession. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, d'emploi et d'aide sociale ».

La Conférence annuelle, co-organisée par l'UIP et le Parlement européen, œuvre en faveur de l'efficacité et de l'équité des activités de l'OMC ainsi que de la transparence de sa procédure. Les principaux bénéficiaires en sont les législateurs spécialisés dans le commerce et la finance à l'échelle internationale. La Conférence les aide à exercer plus efficacement leur fonction de contrôle de la conduite tenue par leur gouvernement lors des négociations commerciales multilatérales. Volet parlementaire de fait de l'OMC, la Conférence promeut le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile et influe sur l'orientation des débats à l'OMC.

Le Président de l'UIP a de nouveau exprimé la conviction que tous les peuples et tous les pays doivent tirer profit équitablement des perspectives et des bienfaits offerts par la libéralisation du commerce dans une allocution prononcée lors de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Doha, avril 2012). Intervenant dans le cadre du segment à haut niveau de la Conférence, le Président Radi a souligné que, à l'instar du commerce et du développement, développement et démocratie étaient indissociables. Le contrôle parlementaire des négociations commerciales menées sous les auspices de l'OMC tient une place importante dans l'action que mène l'UIP pour promouvoir la transparence démocratique des institutions internationales.

COLLABORER PLUS ÉTROITEMENT AVEC LES NATIONS UNIES

L'année 2012 a marqué une étape significative dans les relations entre l'UIP et les Nations Unies. Le 29 mai, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté par consensus une résolution intitulée : *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*. Grâce au soutien des Parlements membres de l'UIP, cette résolution a bénéficié du parrainage de 86 États membres.

On y appelle les trois parties concernées à renouveler leur engagement dans les domaines clés à l'échelon mondial que sont la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement. Un nouvel accord de coopération verra le jour à cette fin.

Cette résolution appelle également de ses vœux l'intensification de l'interaction entre les parlements et la famille des Nations Unies au niveau national, dans le but de renforcer l'état de droit et d'aligner la législation nationale sur les engagements internationaux. L'UIP est invitée à continuer de se mobiliser en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tandis que les parlements sont encouragés à contribuer à l'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement. Pour leur part, les Nations Unies sont invitées à intégrer davantage la collaboration avec les parlements nationaux dans leurs travaux, particulièrement pour ce qui est des stratégies nationales de développement.

Enfin et surtout, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé un resserrement du lien entre l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies et les grands processus internationaux. Cette recommandation a été appliquée lors de l'Audition parlementaire du début décembre, au cours de laquelle des parlementaires, de hauts responsables onusiens, des experts et les États membres ont réfléchi



Le Président de l'UIP, Abdelwahad Radi,
et le Secrétaire général de l'ONU,
Ban Ki-moon. © Nations Unies 2012

à la manière dont parlements pouvaient épauler les missions de l'ONU sur le terrain, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Ils se sont aussi penchés sur le rôle joué par les législateurs dans l'instauration de la paix.

La Commission UIP des affaires des Nations Unies est idéalement placée pour servir d'enceinte aux législateurs désireux de dialoguer avec de hauts responsables de l'ONU, de débattre et de préparer la contribution parlementaire aux grands processus onusiens, ainsi que de se pencher sur l'action parlementaire visant à assurer le respect des engagements internationaux.

Le Groupe consultatif de la Commission a conduit une mission en Albanie et au Monténégro dans le cadre des efforts entrepris pour étudier l'incidence de la réforme de l'ONU et la cohérence du système onusien à l'échelle nationale, ainsi que pour inciter les parlementaires à s'impliquer davantage dans ce travail. Cette mission était la troisième d'une série de missions entreprises ces dernières années par le Groupe consultatif en Tanzanie, au Viet Nam, au Ghana et en Sierra Leone.

À Québec, le Conseil directeur a décidé de placer la Commission sur un pied d'égalité avec les Commissions permanentes de l'UIP et de la doter d'un statut et de règles de fonctionnement. Elle se réunira désormais à l'occasion de chaque Assemblée de l'UIP, au cours desquelles elle abordera en priorité la planification de la coopération et l'élaboration de la contribution parlementaire aux mécanismes de l'ONU.

Pour de plus amples informations concernant la coopération avec les Nations Unies, veuillez consulter la page suivante : <http://www.ipu.org/strct-f/un.htm>

2012 : ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'année 2012 a, de bien des façons, marqué un tournant dans notre conception du développement et de son orientation. L'UIP a pris part à cette réflexion au niveau mondial en introduisant de nouvelles perspectives. Elle a investi avec soin ses ressources limitées pour aider les parlements à faire entendre leur voix dans le cadre des initiatives et des mécanismes mondiaux les plus importants. Elle ne devrait guère tarder à recueillir les fruits de ce travail.

Le rendez-vous le plus important de l'année a sans doute été la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Au stade de la phase préparatoire de la Conférence, l'UIP a apporté sa perspective critique et a sensibilisé ses Membres à la tenue de cette conférence.

Une séance d'information à l'intention des parlementaires s'est tenue à Rio pour dresser le bilan des échecs et des réussites de cette conférence historique. En dépit de l'absence générale de nouveaux engagements, la Conférence a réussi à imposer l'idée d'une nouvelle génération d'Objectifs de développement durable (ODD) venant succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement lorsqu'ils expireront en 2015. Le message des ODD est que, dorénavant, le développement doit être considéré sous l'angle de la *durabilité* et impliquer dans une égale mesure pays pauvres et riches.

L'UIP avait plaidé en faveur de l'introduction, dans la déclaration finale de la Conférence de Rio, d'une référence explicite au rôle joué par les parlements en matière de développement durable. Tel n'a pas été le cas, mais les efforts de lobbying consentis par l'UIP ont permis d'obtenir que les parlements puissent prendre part à un forum de haut niveau sur le développement durable que l'ONU mettra bientôt sur pied.

L'UIP doit désormais veiller à ce que les modalités de ce nouveau forum, à l'instar du Forum pour la coopération en matière de développement (DCF), auquel l'UIP prend part depuis 2008, soient propices à l'instauration d'un dialogue ouvert et informel avec les parlementaires.

En 2012, le DCF a organisé trois importantes réunions et publié plusieurs rapports novateurs. Des parlementaires ont pris part à ces réunions. Lors d'une réunion à Brisbane, les parlementaires ont estimé que les nouveaux ODD devaient comporter un engagement clair en matière de coopération au développement entendue au sens le plus large du terme et qu'ils devaient tous être régis par le principe de la responsabilité mutuelle, qui exige des parlements qu'ils jouent un rôle de contrôle.

Lors de la principale session du DCF au mois de juillet, les Membres de l'UIP ont fait valoir que, pour que les parlements puissent s'acquitter de leur fonction de contrôle, les politiques en matière d'aide devaient être considérablement améliorées et étendues à tous les pays en développement. Lors d'une troisième rencontre traitant, à Vienne, des aspects de la coopération au développement relatifs au genre, l'UIP a insisté pour que les ODD comprennent un nouvel objectif majeur lié aux femmes et pour que le genre soit intégré dans le cadre de développement en cours d'élaboration.

Le travail de l'UIP visant à améliorer les fruits du développement s'est aussi étendu au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement par le truchement du Comité de pilotage créé l'année dernière. En collaboration avec AWEPA, l'UIP est devenue membre du Comité de pilotage qui contribue à orienter les travaux du Partenariat. En 2012, ce comité a élaboré des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de Busan. De ce fait, au moins deux nouveaux indicateurs feront expressément référence aux parlements.



Non seulement l'année 2012 a vu l'instauration d'un nouveau processus, mais elle a aussi permis de donner un dernier coup de collier pour réaliser les OMD actuels. En partenariat avec la Campagne du Millénaire des Nations unies, l'UIP a tenu des consultations à Addis-Abeba, Dacca et Manille. Parlementaires et représentants de la société civile s'y sont retrouvés pour déterminer quelles étaient les lacunes de mise en œuvre à l'échelle régionale et nationale. Ces rencontres ont aussi offert aux parlementaires une première occasion de réfléchir aux priorités à donner au développement après 2015.

L'UIP a continué à conseiller les parlements sur la façon d'améliorer les mécanismes institutionnels leur permettant d'intégrer les OMD dans leur travail quotidien. Une étude du Parlement du Nigéria a permis de collecter de précieux enseignements concernant les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la performance des commissions chargées exclusivement des OMD par rapport aux commissions dont le mandat reflète celui des ministères. La question de savoir comment intégrer les engagements mondiaux dans le travail quotidien du Parlement est universelle et s'appliquera très probablement aussi aux ODD en gestation. Les enseignements tirés de l'expérience pratique se révéleront précieux pour l'UIP après l'échéance de 2015.

Sculptures en forme de poissons géants produites à partir de bouteilles en plastique sur la plage de Botafogo, à Rio, à la veille de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. © Reuters 2012



FAIRE PROGRESSER LA SANTÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

Lors de l'Assemblée du mois d'avril à Kampala, l'UIP a adopté la résolution intitulée : *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants* (<http://www.ipu.org/conf-f/126/res-3.htm>). Cette résolution offre une base à l'action parlementaire en faveur de la santé des femmes et des enfants et à la responsabilisation dans ce domaine, qui suscite d'ores et déjà un intérêt croissant dans les parlements et les instances parlementaires régionales ainsi qu'auprès de nouveaux partenaires.

Deux publications devant voir le jour en 2013 sont en cours d'élaboration : un guide pratique sur la santé maternelle, néonatale et infantile et un rapport sur les efforts déployés par les parlements pour mettre en œuvre la résolution de l'UIP sur la santé des femmes et des enfants.

Grâce à des contributions volontaires, l'UIP a réussi à aider plusieurs parlements désireux d'améliorer la reddition de comptes et les résultats en matière de santé maternelle et infantile. Elle a collaboré avec les Parlements du Kenya, de l'Ouganda et du Bangladesh et soutenu les efforts d'assemblées parlementaires régionales, notamment l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est et le Parlement panafricain.

L'UIP a par ailleurs continué à soutenir l'effort consenti à l'échelle mondiale pour créer un contexte politique propice à la redevabilité en matière de santé de la femme et de l'enfant. Elle a relayé l'apport des parlements au processus de suivi de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. Elle a invité le Premier ministre norvégien à apporter sa contribution au Rapport 2013 de la Campagne mondiale en faveur des OMD axés sur la santé, intitulé : *Accélérer les progrès réalisés pour sauver la vie des femmes et des enfants*. L'UIP a aussi apporté la perspective parlementaire aux travaux du Partenariat international pour la santé (IHP+), ainsi qu'aux discussions sur l'utilisation plus efficace de l'aide publique au développement dans le domaine de la santé après Busan.

Tout au long de l'année, l'UIP a collaboré avec un large éventail d'institutions actives dans le domaine de la santé de la femme et de l'enfant, notamment le Parlement panafricain et l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, World Vision International et l'Alliance du ruban blanc. L'UIP tient à remercier ces partenaires et NORAD de leur soutien à son projet en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile.



La résolution de l'UIP sur l'accès à la santé pour les femmes et les enfants a incité les parlements à se mobiliser mais il reste encore beaucoup à faire ici et là dans le monde. © Graham Crouch/Banque mondiale

AMÉLIORER LES CADRES LÉGISLATIFS RELATIFS AU VIH/SIDA



Lediana Mafuru Mng'ong'o, parlementaire tanzanienne membre du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida, s'adressant à des utilisateurs de drogues injectables dans un centre de réhabilitation de Dar es-Salaam, à la faveur de la mission du Groupe dans ce pays d'Afrique de l'Est.
© Aleksandra Blagojevic/UIP 2012

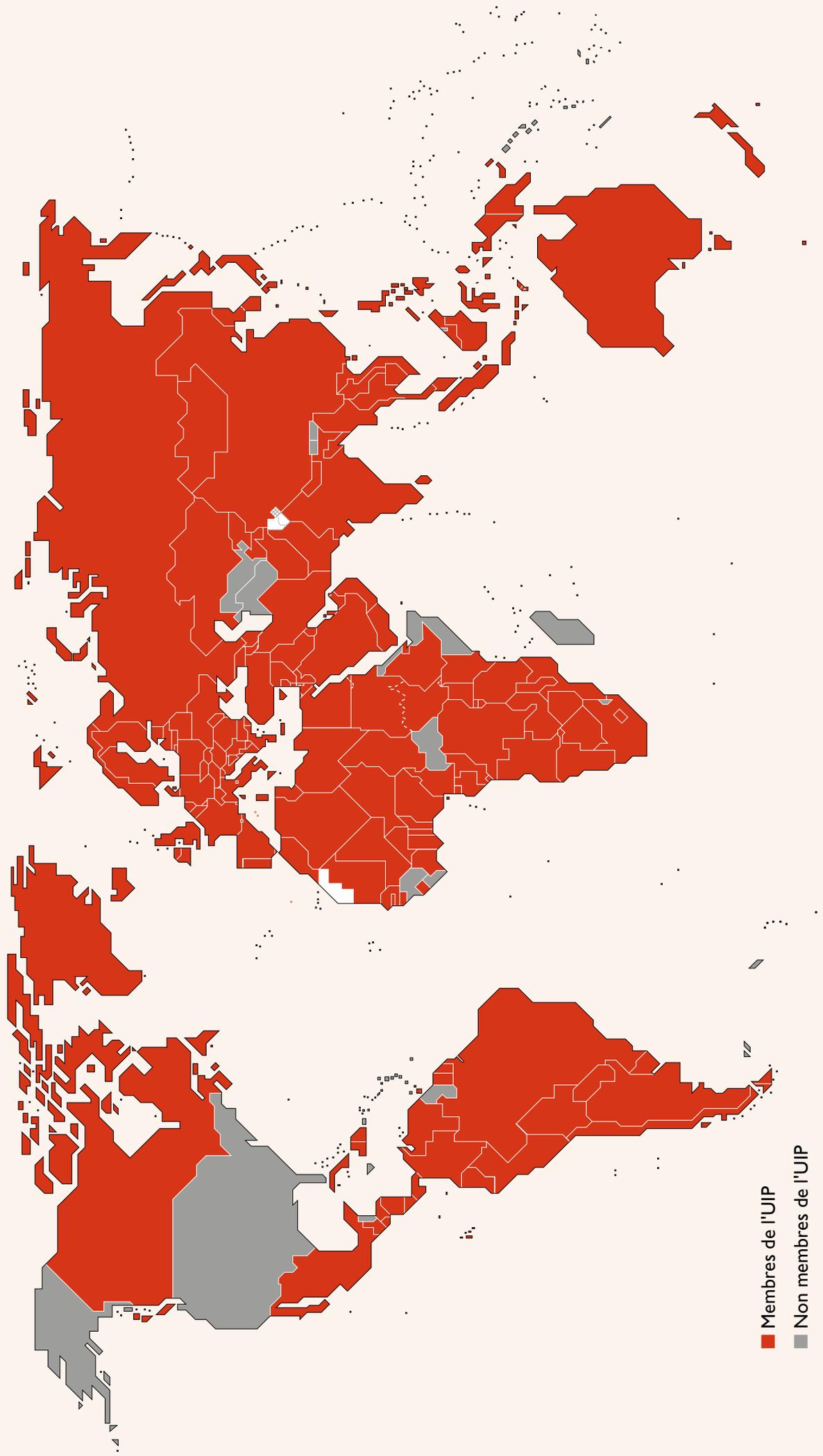
L'épidémie mondiale de VIH n'est plus uniquement un problème de santé publique. Elle est devenue l'une des crises sociales, économiques, humanitaires et développementales les plus graves de notre temps. Faire reculer le VIH est indispensable pour atteindre un grand nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est essentiel, aujourd'hui que deux années seulement nous séparent de l'échéance de 2015, que parlements et parlementaires s'engagent résolument dans la lutte contre le sida.

A Kampala, ce message a résonné haut et fort lors d'une réunion-débat dont le thème était : *Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discrimination et plus de décès liés au sida*. Les parlementaires ont tiré un bilan des avantages, des limites et des difficultés associés à l'environnement juridique dans lequel s'inscrit la lutte contre le VIH.

Les échanges entre les intervenants et le public ont mis en évidence la nécessité pour les parlementaires de rester engagés dans la lutte contre le VIH. Ils ont également illustré l'importance du rôle joué par la législation et les parlementaires qui l'éditent dans la lutte contre la discrimination et les efforts visant à constituer un environnement exempt de stigmatisation et de mesures coercitives à l'encontre des personnes ayant besoin de services liés au VIH.

Lors de la XIX^e Conférence internationale sur le sida de Washington, l'UIP a lancé un guide pratique intitulé : *Mieux faire connaître les enjeux du VIH et du sida dans votre parlement*, conçu pour aider les parlementaires désireux de créer des groupes multipartites pour relever le défi du VIH. Il cible aussi les organisations de la société civile disposées à collaborer avec les parlementaires. Le Groupe consultatif UIP sur le VIH/sida et la santé maternelle, néonatale et infantile se sert de ce guide pour resserrer la collaboration avec les instances parlementaires chargées du VIH ainsi qu'avec les parlementaires engagés à titre individuel dans la lutte contre cette épidémie.

En septembre 2012, le Groupe consultatif a effectué une mission en Tanzanie pour s'informer sur la manière dont le Parlement fait face au sida et présenter ce modèle à d'autres assemblées législatives envisageant de renforcer leur action contre le VIH/sida.



L'UIP EN BREF

Président de l'UIP

M. Abdelwahad Radi (Maroc) a été élu Président de l'UIP le 19 octobre 2011 pour un mandat de trois ans.

Membres

En 2012, le Conseil directeur a approuvé la demande de réaffiliation du Parlement d'Haïti. Il a également admis le Parlement du Soudan du Sud et réadmis celui du Myanmar parmi ses Membres. En outre, le Conseil directeur a approuvé une demande du Parlement du Lesotho tendant à ce qu'il soit représenté à l'UIP par ses deux chambres. Il a aussi accordé le statut de Membre associé à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

L'UIP compte désormais 162 Parlements Membres et dix Membres associés.

Membres (162)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (10)

Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Parlement andin, Parlement arabe transitoire, Parlement centraméricain, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Parlement de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, Parlement européen, Parlement latino-américain.

Composition du Comité exécutif au 16 janvier 2013

	Membres	Fin du mandat
<i>Président de droit</i>	M. A. Radi (Maroc)	octobre 2014
<i>Vice-Président du Comité exécutif</i>	Mme I. Passada (Uruguay)	octobre 2015
<i>Vice-Présidents de l'UIP</i>	M. K. Chshmaritian (Arménie)	octobre 2013
	M. F.M. Drilon (Philippines)	octobre 2015
	Mme R. Kadaga (Ouganda)	octobre 2015
	M. K. Örnfjäder (Suède)	octobre 2013
<i>Membres</i>	Mme N. Assegaf (Indonésie)	avril 2014
	M. F.K. Kundi (Pakistan)	octobre 2015
	Mme N. Motsamai (Lesotho)	octobre 2015
	Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon)	octobre 2014
	M. D. Oliver (Canada)	octobre 2014
	M. Nhem Thavy (Cambodge)	octobre 2013
	M. P.-F. Veillon (Suisse)	octobre 2013
	M. D. Vivas (Vénézuéla)	octobre 2016
	M. J. Winkler (Allemagne)	octobre 2015
	Poste vacant (Burkina Faso) ¹	octobre 2015
	Poste vacant	

¹ Le membre du Comité exécutif de ce pays a perdu son siège à son Parlement. Conformément à l'Article 23.6 des Statuts, l'élection d'un nouveau membre aura lieu à la prochaine session du Conseil directeur. Si le membre nouvellement élu vient d'un parlement différent de celui du membre sortant, il accomplit un mandat complet. Si tel n'est pas le cas, le nouveau membre achève le mandat de son prédécesseur.

Commissions permanentes : composition des bureaux

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE				
		Fin du mandat*		Fin du mandat*
<i>Président</i>	M. S.H. Chowdury (Bangladesh)	avril 2014	Groupe Asie-Pacifique	
<i>Premier Vice-Président</i>	M. D. Filmus (Argentine)	avril 2015	Groupe Amérique latine	
<i>Vice-Présidents</i>	<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Groupe africain	M. G. Schneeman (Afrique du Sud)	avril 2016	M. A. Bougue (Cameroun)	avril 2015
Groupe arabe	M. N. Lazrek (Maroc)	avril 2014	Ms. N. Rousan (Jordanie)	avril 2015
Groupe Asie-Pacifique	Président actuel		M. S. Danusubroto (Indonésie)	avril 2015
Groupe Eurasie	Poste vacant		Poste vacant	
Groupe Amérique latine	Premier Vice-Président actuel		M. L.E. Sierra Grajales (Colombie)	avril 2016
Groupe des Douze Plus	M. P. Moriau (Belgique)	avril 2015	M. N. Evans (Royaume-Uni)	avril 2015

Rapporteurs de la Commission permanente à la 128^e Assemblée

M. L. Ramatlakane (Afrique du Sud), M. S. Janquin (France)

DÉVELOPPEMENT DURABLE, FINANCEMENT ET COMMERCE

		Fin du mandat*		Fin du mandat*
Président	M. S.E. Alhousseini (Arabie Saoudite)	avril 2013	Groupe arabe	
Premier Vice-Président	Ms. B. Contini (Italie)	avril 2015	Groupe des Douze Plus	
Vice-Présidents	<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Groupe africain	M. J.J. Mwiimbu (Zambie)	avril 2014	M. H.R. Mohamed (République-Unie de Tanzanie)	avril 2015
Groupe arabe	Président actuel		M. W. Rawashdeh (Jordanie)	avril 2015
Groupe Asie-Pacifique	M. I.A. Bilour (Pakistan)	avril 2015	M. D. Adams (Australie)	avril 2015
Groupe Eurasie	M. B.-Z. Zhambalimbuev (Fédération de Russie)	avril 2015	Poste vacant	
Groupe Amérique latine	M. R. León (Chili)	avril 2015	M. F. Bustamente (Equateur)	avril 2015
Groupe des Douze Plus	Premier Vice-Président actuel		M. F.-X. de Donnea (Belgique)	

Rapporteurs de la Commission permanente à la 128^e Assemblée

M. F.-X. de Donnea (Belgique), M. R.K. Chitotela (Zambie)

DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

		Fin du mandat*		Fin du mandat*
Président	M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana)	avril 2014	Groupe africain	
Premier Vice-Président	M. S. Gavrilo (Fédération de Russie)	avril 2014	Groupe Asie-Pacifique	
Vice-Présidents	<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Groupe africain	Président actuel		Mme P. Fouty-Soungou (Congo)	avril 2014
Groupe arabe	Mme J. Nassif (Bahreïn)	avril 2015	M. R. Abdul-Jabbar (Iraq)	avril 2015
Groupe Asie-Pacifique	Poste vacant		M. R. Fatyana (Pakistan)	avril 2015
Groupe Eurasie	Premier Vice-Président actuel		Poste vacant	
Groupe Amérique latine	M. J.M. Galán (Colombie)	avril 2015	Poste vacant	
Groupe des Douze Plus	Poste vacant		Poste vacant	

Rapporteurs de la Commission permanente à la 128^e Assemblée

Mme C. Charlton (Canada), Mme M.T. Kubayi (Afrique du Sud)

* La date indiquée correspond à la durée théorique maximale du mandat du membre du Bureau. Conformément aux dispositions des articles 7.2 et 8.1 du Règlement des Commissions permanentes, les membres du Bureau sont élus ou réélus sur une base annuelle, pour une durée maximum de quatre ans.

Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

L'ASGP rassemble des Secrétaires généraux et autres cadres des services parlementaires. Elle a pour mission d'étudier le droit, les procédures, la pratique et les méthodes de travail des différents parlements et de faire des propositions en vue d'améliorer ces méthodes et d'assurer la coopération entre les services des différents parlements. L'ASGP est un organe consultatif de l'Union interparlementaire et son président rend compte chaque année au Comité exécutif de l'UIP des activités de l'Association. Le Président de l'ASGP est M. Marc Bosc, Sous-Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'ASGP assiste l'Union interparlementaire, lorsque celle-ci lui en fait la demande, sur des thèmes relevant de sa compétence. Ainsi, l'UIP informe systématiquement l'ASGP des études qu'elle mène sur le droit et la pratique parlementaires et bénéficie de sa contribution sur ce sujet. Par ailleurs, l'ASGP dispense une aide non négligeable à beaucoup des projets d'assistance technique de l'UIP. En 2012, plusieurs membres de l'ASGP ont mis leurs connaissances au service de missions d'évaluation et de formation dans le cadre de projets en Égypte, au Myanmar et en Palestine entre autres.

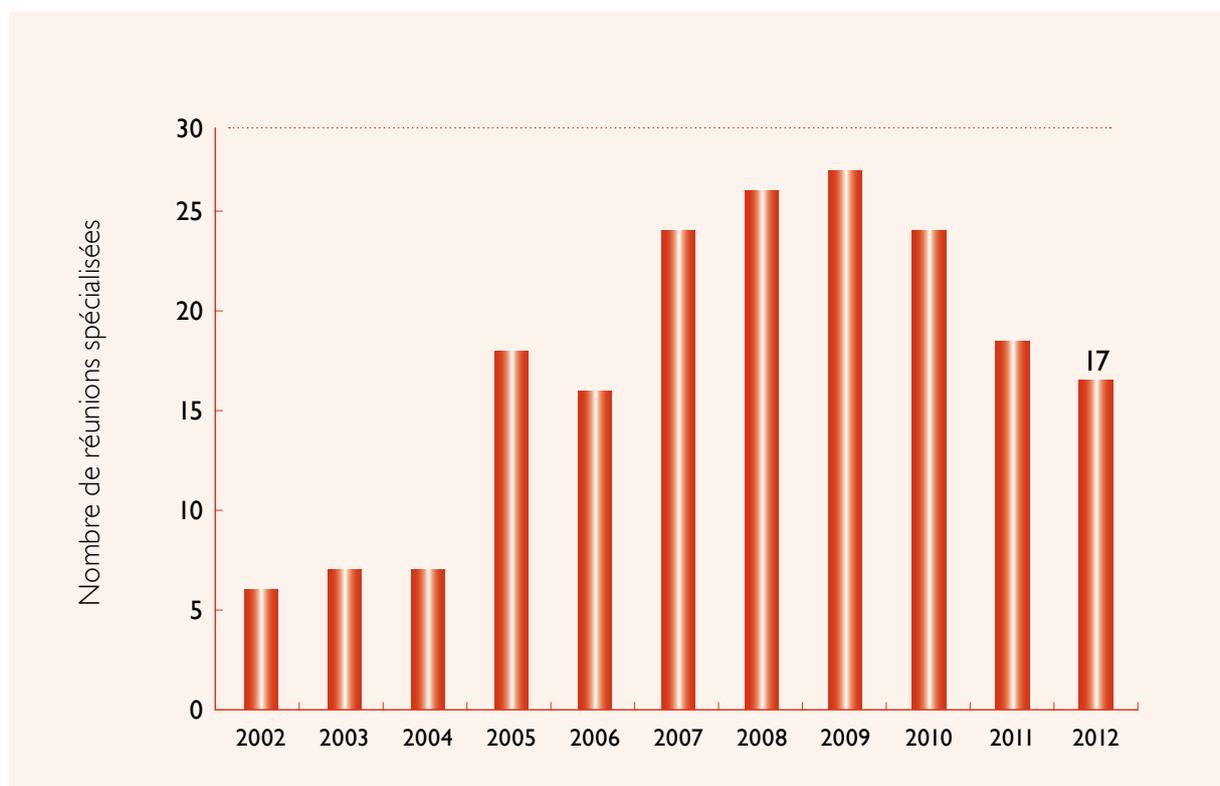
Depuis 2006, l'UIP et l'ASGP organisent ensemble une conférence à l'issue de la seconde Assemblée annuelle de l'UIP sur un thème présentant un intérêt pour les parlementaires et le personnel d'encadrement des parlements. La conférence de 2012 a été consacrée à l'utilisation que les parlements font des médias sociaux, thème sur lequel l'UIP publiera un guide en 2013.

Réunions spécialisées en 2012

- ✚ **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**
NEW YORK (Nations Unies), 6-7 décembre
- ✚ **Séminaire régional pour les parlements d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sur les violences faites aux femmes**
DAR ES-SALAAM (République-Unie de Tanzanie), 5-7 décembre
- ✚ **Atelier parlementaire « Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription dans la région des Caraïbes »**
PORT OF SPAIN (Trinité-et-Tobago), 26-27 novembre
- ✚ **Session annuelle 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
GENÈVE (Siège de l'OMC), 15-16 novembre
- ✚ **Atelier parlementaire sur « Le renforcement du rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel »**
GENÈVE (Siège de l'UIP), 12-13 novembre
- ✚ **Conférence conjointe UIP-ASGP sur le thème « Représentation parlementaire et communication, et le rôle des médias sociaux »**
QUÉBEC (Canada), 26 octobre
- ✚ **Septième Réunion des Présidentes de parlement**
NEW DELHI (Inde), 3-4 octobre
- ✚ **Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur l'état de droit**
NEW YORK, (Nations Unies) 26 septembre
- ✚ **Conférence mondiale 2012 sur l'e-Parlement**
ROME (Italie), 13-15 septembre
- ✚ **Parrainage par l'UIP du Dixième Colloque de spécialistes des questions parlementaires et de parlementaires**
OXFORDSHIRE (Royaume-Uni), 28-29 juillet
- ✚ **Réunion parlementaire à l'occasion de la XIX^e Conférence internationale sur le sida**
WASHINGTON D.C. (États-Unis d'Amérique), 23 juillet

- ▼ **Débat régional sur les « Parlements sensibles au genre »**
 VALPARAISO (Chili), 11-12 juillet
- ▼ **Séance d'information parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)**
 RIO DE JANEIRO (Brésil), 20 juin
- ▼ **Séminaire régional sur le thème « Fédérer les initiatives et expériences parlementaires nationales pour une lutte efficace contre la traite et le travail des enfants »**
 ABUJA (Nigéria), 12-14 juin
- ▼ **Conférence parlementaire panafricaine sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (parrainée par l'UIP)**
 ADDIS-ABEBA (Éthiopie), 22-24 mai
- ▼ **25^e session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
 BRUXELLES (Belgique), 7-8 mai
- ▼ **Réunion parlementaire à l'occasion de la 56^e session de la Commission de la condition de la femme**
 NEW YORK, (Nations Unies) 29 février

Évolution des activités de l'UIP en dix ans



RÉSULTATS FINANCIERS

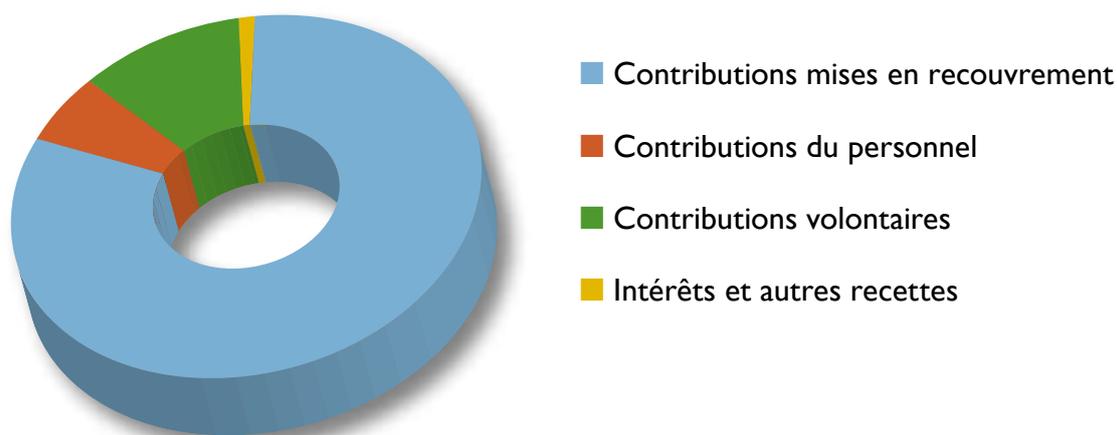
Financement

L'UIP est financée principalement par les contributions annuelles versées par les Parlements Membres. Les autres sources de recettes sont les contributions du personnel, les commissions prélevées sur les dépenses d'appui aux programmes, les intérêts, et le produit de la location de salles et de la vente de publications. Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, l'UIP ne comptabilise plus, dans l'état des résultats financiers, l'élément « Contributions du personnel » comme une recette ou une dépense, mais elle l'utilise à des fins budgétaires.

Par ailleurs, l'UIP sollicite auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux des contributions volontaires qui servent à financer des projets et activités de coopération technique. Un tableau récapitulatif de ces recettes en 2012 est présenté ci-dessous (incluant les contributions du personnel à des fins de comparaison de dépenses) :

Recettes de l'UIP par source (base budgétaire)

	CHF (francs suisses)	%
Contributions mises en recouvrement	10 939 900	82%
Contributions du personnel	808 186	6%
Contributions volontaires	1 511 344	11%
Intérêts et autres recettes	124 266	1%
Total recettes	13 383 696	

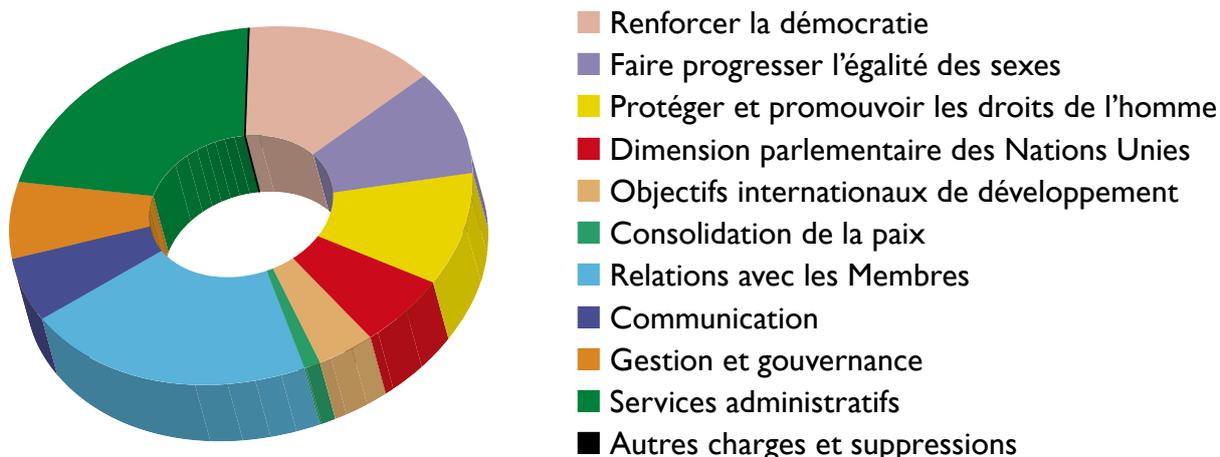


Dépenses

Les dépenses de l'UIP sont affectées à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. On trouvera dans le tableau suivant la ventilation de ces dépenses par objectif stratégique (les contributions du personnel y figurent à des fins de comparaison) :

Dépenses de l'UIP par objectif stratégique (base budgétaire)

	CHF (francs suisses)	%
Renforcer la démocratie	1 743 897	14%
Faire progresser l'égalité des sexes	1 282 364	10%
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 246 814	10%
Dimension parlementaire des Nations Unies	798 608	6%
Objectifs internationaux de développement	547 790	4%
Consolidation de la paix	130 973	1%
Relations avec les Membres	2 689 492	21%
Communication	679 047	6%
Gestion et gouvernance	909 708	7%
Services administratifs	2 691 138	21%
Autres charges et suppressions	9 312	0%
Total dépenses	12 729 143	



États financiers

Les états financiers consolidés de l'UIP et de sa caisse de prévoyance résiduelle pour 2012 ont été établis dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible. Les comptes de l'Organisation sont vérifiés annuellement par le vérificateur externe de l'UIP mandaté à cet effet par le Comité exécutif. Le vérificateur externe, issu d'un office national de vérification des comptes, est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Les états financiers 2012 sont les premiers à intégrer la Caisse de prévoyance résiduelle et à avoir été établis dans le respect strict des Normes IPSAS. Pour cette raison, conformément aux dispositions transitoires IPSAS, aucun chiffre correspondant pour 2011 ne figure dans l'état des résultats financiers. Les chiffres présentés dans l'état de la situation financière 2011 ont été retraités afin de refléter une situation financière conforme aux Normes IPSAS au 31 décembre 2011.

On trouvera plus ample information sur les processus financiers de l'UIP, y compris ses états financiers et ses budgets consolidés annuels sur <http://www.ipu.org/finance-f/overview.htm>

UNION INTERPARLEMENTAIRE ET CAISSE DE PRÉVOYANCE RÉSIDUELLE

État de la situation financière au 31 décembre 2012 en CHF (francs suisses)

	2012	2011 (chiffres retraités)
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	5 989	15 187
Liquidités sur comptes courants	7 701 090	7 087 239
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	242 749	687 267
Dépôts à terme et comptes d'épargne	1 561 965	529 398
Total des liquidités et équivalents	9 511 793	8 319 091
Compte des sommes à recevoir		
des Membres	1 053 859	1 007 400
des donateurs	24 768	41 199
Remboursements d'impôts	164 542	92 858
Autres	61 913	44 453
Total des comptes à recevoir	1 305 082	1 185 910
Investissements	11 131 606	11 079 832
Autres actifs courants	118 462	217 635
Total des actifs courants	22 066 943	20 802 468
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Bâtiment et terrain	9 478 668	9 725 597
Mobilier	61 267	64 660
Équipement général	21 999	32 856
Matériel informatique	127 061	100 925
Véhicules	43 988	60 907
	9 732 982	9 984 945
Total des actifs non courants	9 732 982	9 984 945
Total de l'actif	31 799 925	30 787 413
PASSIF		
Compte des sommes à payer et des charges à payer	452 148	345 253
Avances de Membres	670 692	126 401
Recettes comptabilisées d'avance	1 640 243	1 455 968
Emprunts	189 600	189 600
Total du passif courant	2 952 683	2 117 222
Emprunts à long terme	7 394 400	7 584 000
Caisse de prévoyance fermée	13 129 387	13 800 414
Autres avantages des employés	1 512 549	1 490 583
Total du passif non courant	22 036 336	22 874 997
Total du passif	24 989 019	24 992 219
ACTIF NET		
Fonds réservés	425 332	341 032
Solde accumulé (Fonds de roulement après contribution)	6 385 574	5 454 163
Actif net	6 810 906	5 795 195

UNION INTERPARLEMENTAIRE ET CAISSE DE PRÉVOYANCE RÉSIDUELLE

État des résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 en CHF (francs suisses)

	2012
Recettes	
1 Contributions des Parlements Membres	10 939 900
2 Contributions volontaires	1 511 344
3 Rapport des placements	679 693
4 Divers	39 071
Total des recettes	13 170 007
Dépenses	
1 Personnel permanent	7 650 617
2 Personnel temporaire	1 693 238
3 Changement dans la provision pour la Caisse de prévoyance fermée	-609 268
4 Voyages	1 406 338
5 Services contractuels	633 093
6 Dépenses de fonctionnement	813 305
7 Fournitures, matériel et équipement	158 766
8 Provision pour créances douteuses	-26 801
9 Subventions et honoraires	86 570
10 Amortissement	329 378
11 Pertes de change	19 059
Total des dépenses	12 154 296
Excédent/(déficit) de fonctionnement	1 015 711

Droit d'auteur © UNION INTERPARLEMENTAIRE (2013)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISSN 1997-8405

Original : anglais

Mise en page : Le Cadratin, Plagne, France

Imprimé en France par Courand et Associés

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél. : + 4122 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org
Site web : www.ipu.org

**Bureau de l'Observateur permanent
de l'UIP auprès des Nations Unies**
336 East 45th Street, Tenth Floor
New York, N.Y. 10017
USA
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
Courriel : ny-office@mail.ipu.org